SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ENERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE

RELEVE DES DELIBERATIONS

REUNION DE BUREAU

04/11/2019

REUNION DE BUREAU DU 4 NOVEMBRE 2019

Appels à projet :

- Délibération n° 04112019/B01 : Du solaire en Flandre

Ressources humaines :

- Délibération n° 04112019/B02 : Versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S)
- Délibération n° 04112019/B03 : Création d'un poste contractuel pour le programme ACTEE

Convention avec le SMICTOM des Flandres :

- Délibération n° 04112019/B04 : Containers à Strazeele

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE

siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK
téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr
www.siecf.fr

BUREAU SYNDICAL DU 4 NOVEMBRE 2019
Délibération du bureau n°04112019/B01
Appel à projet du Solaire en Flandre

Le 4 novembre 2019 à dix-sept heures trente, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du SIECF 30 rue Warein à Hazebrouck, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du SIECF.

Date de la convocation : 29 octobre 2019
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 26
Présents : 15
Pouvoir : 2
Votants : 17

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
BELLEVAL Valentin	HAZEBROUCK	1er Vice-Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	2ème Vice-Président	X			
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3ème Vice-Président	X			
DENEUCHE Marc	BAILLEUL	4ème Vice-Président	X			
MAMETZ Danièle	BOESEGHEM	5ème Vice-Présidente			X	
HERMANT Jacques	LYNDE	6ème Vice-Président	X			
CAMPAGNE Marie-Madeleine	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL	7ème Vice-Présidente	X			
FICHEUX Bruno	ESTAIRES	8ème Vice-Président				X
HUMEZ Jacques	RENESCURE	9ème Vice-Président	X			
DELASSUS Christian	LEDRINGHEM	11ème Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDEZEELE	12ème Vice-Président	X			
BAUDENS Jean-Pierre	SAINT-MOMELIN	13ème Vice-Président	X			
CARON Henri	LE DOULIEU	14ème Vice-Président				X
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	Membre du Bureau		à M. Decool	X	
CARON - COTTIN Jacques	BERGUES	Membre du Bureau	X			
NOVELLE Bertrand	QUAEDYPRE	Membre du Bureau				X
SMAL Eric	WALLON-CAPPEL	Membre du Bureau				X
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	Membre du Bureau		X		
DERAY Dominique	OCHTEZEELE	Membre du Bureau				X
MEURILLON Franck	NIEPPE	Membre du Bureau	X			
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	Membre du Bureau	X			
PARESYS François	STEENVOORDE	Membre du Bureau			X	
DEVOS Joël	STEENWERCK	Membre du Bureau		à M. Cleenwerck	X	
NOEL Alain	UXEM	Membre du Bureau				X
BECUWE Christian	SOCX	Membre du Bureau	X			

Secrétaire de séance : M Jean-Luc CLEENEWERCK

Délibération du bureau n° 04112019/B01 - Appel à projet du Solaire en Flandre

Exposé et proposition :

Par délibération en date du 25 juin 2019, le Comité syndical a validé la mise en place d'un appel à projet 'du Solaire en Flandre'.

Vu les critères fixés dans la délibération du 25 juin 2019,
Vu les dossiers déposés par les Communes du territoire,

Il est proposé au Bureau d'attribuer les aides selon le tableau ci- après :

l'appel à projets "Du solaire en Flandre" (Tableau mis à jour le 04/11/2019)

Commune	*Installation*	*Emplacement de la centrale*		*Montant potentiel de subvention*	*Candidature à l'appel à projets*	*Élements du dossier*	*Date de Deliberation*	*Chargé d'étude*
Ledringhem	Centrale sur toiture	Eglise	Route d'Arnèke - 59470 LEDRINGHEM	5000 euros	Oui	→ Fiche renseignement → Délibération → Plan cadastral	30/08/2019	SEM Energie Hauts-de-France
Warhem	Centrale au sol	Ancienne décharge (lieu dit "Le chien"	Parcelles A841, A454, A455 et A456	5000 euros	Oui	→ Fiche renseignement → Restriction d'urbanisme → Plan cadastral	24/09/2019	A définir
Steenwerck	Centrale sur Toiture	Extension du Musée de la vie rurale	49 rue du Musée Steenwerck	5000 euros	Oui	→ Fiche renseignement →PC Extension 23/03/18 → Plan cadastral	16/10/2019	Réalisée par la commune
Hondschoote	Centrale sur Toiture	Espace Colas et Salle Coluche	20 rue de Bergues - 59122 HONDSCHOOTE 44 rue Lamartine - 59122 HONDSCHOOTE	5000 euros	Oui	→ Fiche renseignement	22/08/2019	SEM Energie Hauts-de-France

Adoption :
La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité.

Le Président du SIECF,

Michel DECOOL

S.I. d'Energie des Communes de Flandre
S.I.E.C.F.
Hazebrouck

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication

Tiers de télétransmission multiprotocole

HELIOS : comptabilité publique

ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

	Type de transaction:	*Transmission d'actes*
	Nature de l'acte:	*Délibérations*
	Numéro de l'acte:	*04112019_B01*
	Date de la décision:	*2019-11-04 00:00:00+01*
	Objet:	*Appel à projet du Solaire en Flandre*
	Documents papiers complémentaires:	*NON*
	Classification matières/sous-matières:	*8.4 - Amenagement du territoire*
	Identifiant unique:	*059-200036895-20191104-04112019_B01-DE*
	URL d'archivage:	*Non définie*
	Notification:	*Non notifiée*

Fichier contenus dans l'archive :

	Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
	nom de métier:		
	059-200036895-20191104-04112019_B01-DE-1-1_0.xml	*text/xml*	*862*
	nom de original:		
	04112019 B01.pdf	*application/pdf*	*600934*
	nom de métier:		
	99_DE-059-200036895-20191104-04112019_B01-DE-1-1_1.pdf	*application/pdf*	*600934*

Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
	Posté	*24 décembre 2019 à 12h22min29s*	*Dépôt initial*
	En attente de transmission	*24 décembre 2019 à 12h22min30s*	*Accepté par le TdT : validation OK*
	Transmis	*24 décembre 2019 à 12h22min31s*	*Transmis au MI*
	Acquittement reçu	*24 décembre 2019 à 12h23min21s*	*Reçu par le MI le 2019-12-24*

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE

siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK
téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr
www.siecf.fr

BUREAU SYNDICAL DU 4 NOVEMBRE 2019
Délibération du bureau n°04112019/B02
RESSOURCES HUMAINES : Versement des INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (I.H.T.S.)

Le 4 novembre 2019 à dix-sept heures trente, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du SIECF 30 rue Warein à Hazebrouck, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du SIECF.

Date de la convocation : 29 octobre 2019
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 26
Présents : 15
Pouvoir : 2
Votants : 17

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
BELLEVAL Valentin	HAZEBROUCK	1er Vice-Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	2ème Vice-Président	X			
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3ème Vice-Président	X			
DENEUCHE Marc	BAILLEUL	4ème Vice-Président	X			
MAMETZ Danièle	BOESEGHEM	5ème Vice-Présidente			X	
HERMANT Jacques	LYNDE	6ème Vice-Président	X			
CAMPAGNE Marie-Madeleine	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL	7ème Vice-Présidente	X			
FICHEUX Bruno	ESTAIRES	8ème Vice-Président				X
HUMEZ Jacques	RENESCURE	9ème Vice-Président	X			
DELASSUS Christian	LEDRINGHEM	11ème Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDEZEELE	12ème Vice-Président	X			
BAUDENS Jean-Pierre	SAINT-MOMELIN	13ème Vice-Président	X			
CARON Henri	LE DOULIEU	14ème Vice-Président				X
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	Membre du Bureau		à M. Decool	X	
CARON - COTTIN Jacques	BERGUES	Membre du Bureau	X			
NOVELLE Bertrand	QUAEDYPRE	Membre du Bureau				X
SMAL Eric	WALLON-CAPPEL	Membre du Bureau				X
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	Membre du Bureau		X		
DERAY Dominique	OCHTEZEELE	Membre du Bureau				X
MEURILLON Franck	NIEPPE	Membre du Bureau	X			
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	Membre du Bureau	X			
PARESYS François	STEENVOORDE	Membre du Bureau			X	
DEVOS Joël	STEENWERCK	Membre du Bureau		à M. Cleenwerck	X	
NOEL Alain	UXEM	Membre du Bureau				X
BECUWE Christian	SOCX	Membre du Bureau	X			

Secrétaire de séance : M Jean-Luc CLEENEWERCK

Délibération du bureau n°04112019/B02 - Ressources humaines
Versement des INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (I.H.T.S.)

Exposé et proposition :

Vu la délibération du Comité syndical relative aux délégations du Bureau en date du 5 mai 2014,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 modifié relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu le décret n° 2010-310 du 22 mars 2010 modifiant le décret 2002-528 du 25 avril 2002,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 15 janvier 2015, vu le règlement intérieur du SIECF adopté après avis du CT,

Considérant qu'il convient d'harmoniser les délibérations existantes en matière d'IHTS,

Considérant que conformément au décret n° 2002-60 précité, la compensation des heures supplémentaires peut être réalisée, en toute ou partie, sous la forme de repos compensateur et qu'à défaut de compensation sous la forme de repos compensateur, les heures accomplies sont indemnisées

Considérant toutefois que Monsieur le Président souhaite à titre subsidiaire, quand l'intérêt du service l'exige, pouvoir compenser les travails supplémentaires moyennant une indemnité dès lors que les travaux ont été réalisés à sa demande ou à la demande du chef de service, dans la limite de 25 heures supplémentaires par mois et par agent.

Considérant que les instruments de décompte du temps de travail sont mis en place : feuille de pointage.

Considérant que conformément à l'article 2 du décret 91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables au personnel de la collectivité.

Le Bureau, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : Bénéficiaires de l'I.H.T.S.
D'instituer selon les modalités suivantes et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

Filière	Cadre d'emploi
Technique	Technicien Agent de maitrise Adjoint technique
Administratif	Rédacteur Adjoint administratif

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires : sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale ou le chef de service et selon les dispositions du n° 2002-60 du 14 janvier 2002.

La rémunération de ces travaux supplémentaires est subordonnée à la mise en place de moyen de contrôle (décompte sous forme de feuille de pointage). Le versement de ces indemnités est limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent.

Lorsque les circonstances exceptionnelles le justifient et pour une période limitée, le contingent mensuel peut être dépassé sur décision du chef de service qui en informe immédiatement les représentants du personnel du Comité Technique. A titre exceptionnel, des dérogations peuvent être accordées après consultation dudit Comité, pour certaines fonctions. Pour les agents à temps non complet, les IHTS sont calculés selon le taux horaire de l'agent dans la limite des 35 heures. Au delà, elles sont calculées selon la procédure normale décrite dans le décret n° 2002-60.

Ces indemnités pourront être étendues aux agents contractuels de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence.

Article 2 : Périodicité de versement
Le paiement des indemnités fixées par la présente délibération sera effectué selon une périodicité mensuelle.

Article 3 : Clause de revalorisation
Les indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Article 4 : Crédits budgétaires
Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité.

Le Vice-Président du SIECF,

Jean-Luc CLEENEWERCK

S.I. d'Energie des Communes de Flandre
S.I.E.C.F.
Hazebrouck

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication

Tiers de télétransmission multiprotocole

HELIOS : comptabilité publique

ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	*Transmission d'actes*
Nature de l'acte:	*Délibérations*
Numéro de l'acte:	*04112019_B02*
Date de la décision:	*2019-11-04 00:00:00+01*
Objet:	*RESSOURCES HUMAINES : Versement des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (I.H.T.S.)*
Documents papiers complémentaires:	*NON*
Classification matières/sous-matières:	*4.5 - Regime indemnitaire*
Identifiant unique:	*059-200036895-20191104-04112019_B02-DE*
URL d'archivage:	*Non définie*
Notification:	*Non notifiée*

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
059-200036895-20191104-04112019_B02-DE-1-1_0.xml	*text/xml*	*921*
nom de original:		
B02.pdf	*application/pdf*	*918286*
nom de métier:		
99_DE-059-200036895-20191104-04112019_B02-DE-1-1_1.pdf	*application/pdf*	*918286*

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	*17 janvier 2020 à 10h46min38s*	*Dépôt initial*
En attente de transmission	*17 janvier 2020 à 10h46min40s*	*Accepté par le TdT : validation OK*
Transmis	*17 janvier 2020 à 10h46min48s*	*Transmis au MI*
Acquittement reçu	*17 janvier 2020 à 10h47min13s*	*Reçu par le MI le 2020-01-17*

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE

siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK
téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr
www.siecf.fr

BUREAU SYNDICAL DU 4 NOVEMBRE 2019
Délibération du bureau n°04112019/B03 - RESSOURCES HUMAINES
Création d'un poste contractuel pour le programme ACTEE

Le 4 novembre 2019 à dix-sept heures trente, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du SIECF 30 rue Warein à Hazebrouck, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du SIECF.

Date de la convocation : 29 octobre 2019
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 26
Présents : 15
Pouvoir : 2
Votants : 17

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
BELLEVAL Valentin	HAZEBROUCK	1er Vice-Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	2ème Vice-Président	X			
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3ème Vice-Président	X			
DENEUCHE Marc	BAILLEUL	4ème Vice-Président	X			
MAMETZ Danièle	BOESEGHEM	5ème Vice-Présidente			X	
HERMANT Jacques	LYNDE	6ème Vice-Président	X			
CAMPAGNE Marie-Madeleine	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL	7ème Vice-Présidente	X			
FICHEUX Bruno	ESTAIRES	8ème Vice-Président				X
HUMEZ Jacques	RENESCURE	9ème Vice-Président	X			
DELASSUS Christian	LEDRINGHEM	11ème Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDEZEELE	12ème Vice-Président	X			
BAUDENS Jean-Pierre	SAINT-MOMELIN	13ème Vice-Président	X			
CARON Henri	LE DOULIEU	14ème Vice-Président				X
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	Membre du Bureau		à M. Decool	X	
CARON - COTTIN Jacques	BERGUES	Membre du Bureau	X			
NOVELLE Bertrand	QUAEDYPRE	Membre du Bureau				X
SMAL Eric	WALLON-CAPPEL	Membre du Bureau				X
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	Membre du Bureau		X		
DERAY Dominique	OCHTEZEELE	Membre du Bureau				X
MEURILLON Franck	NIEPPE	Membre du Bureau	X			
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	Membre du Bureau	X			
PARESYS François	STEENVOORDE	Membre du Bureau			X	
DEVOS Joël	STEENWERCK	Membre du Bureau		à M. Cleenwerck	X	
NOEL Alain	UXEM	Membre du Bureau				X
BECUWE Christian	SOCX	Membre du Bureau	X			

Secrétaire de séance : M Jean-Luc CLEENEWERCK

Délibération du bureau n°04112019/B03 - RESSOURCES HUMAINES
Création d'un poste contractuel pour le programme ACTEE

Exposé et proposition :

Vu la délibération du Comité syndical relative aux délégations du Bureau en date du 5 mai 2014,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions relatives à l'accroissement temporaire d'activité (art. 3, I, 1° loi n°84-53 du 26 janv. 1984),

Considérant que le SIECF est récent lauréat de l'appel à projet ACTEE,

Considérant que dans ce cadre, les services du SIECF vont faire face à un accroissement temporaire d'activité pour face à ce dossier,

Il est proposé de créer un poste non permanent de technicien, temps complet, non titulaire, à compter du 1er février 2020 pour une durée maximum d'un an.
La rémunération sera basée sur la grille indiciaire des techniciens. Le régime indemnitaire sera fixé par le Président dans le respect des délibérations existantes et en fonction de la qualification de l'agent recruté.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité.

Le Vice-Président du SIECF,

Jean-Luc CLEENEWERCK

S.I. d'Energie des Communes de Flandre
S.I.E.C.F.
Hazebrouck

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication

Tiers de télétransmission multiprotocole

HELIOS : comptabilité publique

ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

	Type de transaction:	*Transmission d'actes*
	Nature de l'acte:	*Délibérations*
	Numéro de l'acte:	*04112019_B03*
	Date de la décision:	*2019-11-04 00:00:00+01*
	Objet:	*RESSOURCES HUMAINES : Création d'un poste contractuel pour le programme ACTEE*
	Documents papiers complémentaires:	*NON*
	Classification matières/sous-matières:	*4.2 - Personnel contractuel*
	Identifiant unique:	*059-200036895-20191104-04112019_B03-DE*
	URL d'archivage:	*Non définie*
	Notification:	*Non notifiée*

Fichier contenus dans l'archive :

	Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
	nom de métier:		
	059-200036895-20191104-04112019_B03-DE-1-1_0.xml	*text/xml*	*903*
	nom de original:		
	B03.pdf	*application/pdf*	*561655*
	nom de métier:		
	99_DE-059-200036895-20191104-04112019_B03-DE-1-1_1.pdf	*application/pdf*	*561655*

Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
	Posté	*17 janvier 2020 à 10h56min02s*	*Dépôt initial*
	En attente de transmission	*17 janvier 2020 à 10h56min21s*	*Accepté par le TdT : validation OK*
	Transmis	*17 janvier 2020 à 10h56min34s*	*Transmis au MI*
	Acquittement reçu	*17 janvier 2020 à 10h56min43s*	*Reçu par le MI le 2020-01-17*

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE

siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK
téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr
www.siecf.fr

BUREAU SYNDICAL DU 4 NOVEMBRE 2019
Délibération du bureau n°04112019/B04 - Convention avec le SMICTOM des Flandres : Containers à Strazeele

Le 4 novembre 2019 à dix-sept heures trente, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du SIECF 30 rue Warein à Hazebrouck, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du SIECF.

Date de la convocation : 29 octobre 2019
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 26
Présents : 15
Pouvoir : 2
Votants : 17

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
BELLEVAL Valentin	HAZEBROUCK	1er Vice-Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	2ème Vice-Président	X			
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3ème Vice-Président	X			
DENEUCHE Marc	BAILLEUL	4ème Vice-Président	X			
MAMETZ Danièle	BOESEGHEM	5ème Vice-Présidente			X	
HERMANT Jacques	LYNDE	6ème Vice-Président	X			
CAMPAGNE Marie-Madeleine	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL	7ème Vice-Présidente	X			
FICHEUX Bruno	ESTAIRES	8ème Vice-Président				X
HUMEZ Jacques	RENESCURE	9ème Vice-Président	X			
DELASSUS Christian	LEDRINGHEM	11ème Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDEZEELE	12ème Vice-Président	X			
BAUDENS Jean-Pierre	SAINT-MOMELIN	13ème Vice-Président	X			
CARON Henri	LE DOULIEU	14ème Vice-Président				X
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	Membre du Bureau		à M. Decool	X	
CARON - COTTIN Jacques	BERGUES	Membre du Bureau	X			
NOVELLE Bertrand	QUAEDYPRE	Membre du Bureau				X
SMAL Eric	WALLON-CAPPEL	Membre du Bureau				X
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	Membre du Bureau		X		
DERAY Dominique	OCHTEZEELE	Membre du Bureau				X
MEURILLON Franck	NIEPPE	Membre du Bureau	X			
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	Membre du Bureau	X			
PARESYS François	STEENVOORDE	Membre du Bureau			X	
DEVOS Joël	STEENWERCK	Membre du Bureau		à M. Cleenwerck	X	
NOEL Alain	UXEM	Membre du Bureau				X
BECUWE Christian	SOCX	Membre du Bureau	X			

Secrétaire de séance : M Jean-Luc CLEENEWERCK

Délibération du bureau n°04112019/B04 - Convention avec le SMICTOM des Flandres : Containers à Strazeele

Exposé et proposition :

Vu la délibération du Comité syndical du 5 mai 2014 relative aux délégations données au Bureau,

Le SIECF dispose actuellement d'un container avec du matériel Eclairage public (Maintenance/ dépannage) actuellement situé à Caëstre sur un terrain communal. Il est proposé de déplacer ce container sur un terrain du SMICTOM à Strazeele.

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à signer une Convention de partenariat (en annexe à la présente délibération) avec le Président du SMICTOM des Flandres.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité.

Le Président du SIECF,

Michel DECOOL

S.I. d'Energie des Communes de Flandre
S.I.E.C.F.
Hazebrouck

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication

Tiers de télétransmission multiprotocole

HELIOS : comptabilité publique

ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

	Type de transaction:	*Transmission d'actes*
	Nature de l'acte:	*Délibérations*
	Numéro de l'acte:	*04112019_B04*
	Date de la décision:	*2019-12-04 00:00:00+01*
	Objet:	*Convention avec le SMICTOM des Flandres : Containers à Strazeele*
	Documents papiers complémentaires:	*NON*
	Classification matières/sous-matières:	*8.4 - Amenagement du territoire*
	Identifiant unique:	*059-200036895-20191204-04112019_B04-DE*
	URL d'archivage:	*Non définie*
	Notification:	*Non notifiée*

Fichier contenus dans l'archive :

	Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
	nom de métier:		
	059-200036895-20191204-04112019_B04-DE-1-1_0.xml	*text/xml*	*1020*
	nom de original:		
	04112019 B04.pdf	*application/pdf*	*540711*
	nom de métier:		
	99_DE-059-200036895-20191204-04112019_B04-DE-1-1_1.pdf	*application/pdf*	*540711*
	nom de original:		
	Convention SMICTOM SIECF EP strazeele.pdf	*application/pdf*	*172277*
	nom de métier:		
	99_DE-059-200036895-20191204-04112019_B04-DE-1-1_2.pdf	*application/pdf*	*172277*

Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
	Posté	*24 décembre 2019 à 13h40min36s*	*Dépôt initial*
	En attente de transmission	*24 décembre 2019 à 13h40min37s*	*Accepté par le TdT : validation OK*
	Transmis	*24 décembre 2019 à 13h40min39s*	*Transmis au MI*

	Acquittement reçu	*24 décembre 2019 à 13h41min04s*	*Reçu par le MI le 2019-12-24*